

13.15. Stratégie d'investissement

13.15.1. CC génère deux sortes de revenus :

13.15.1.1. Des revenus d'exploitation comme, sans toutefois s'y limiter, les frais d'adhésion, les commandites, les dons attribués à des projets spéciaux, les revenus d'intérêts ou les dividendes.

13.15.1.2. Des revenus ne provenant pas de l'exploitation comme, sans toutefois s'y limiter, les dons non attribués à des projets spéciaux.

13.15.2. Les revenus d'exploitation servent à financer les besoins à court terme de CC. Par conséquent, les revenus d'exploitation seront investis dans des placements liquides y compris des comptes de dépôt du marché monétaire, des dépôts à terme, des certificats de placement garanti, et ainsi de suite. Le terme maximal de ces investissements ne devra pas dépasser 365 jours.

13.15.3. Les revenus ne provenant pas de l'exploitation servent à créer des revenus d'exploitation pour l'Association. Ces fonds seront investis dans une combinaison de produits à court et long termes afin d'obtenir un rendement positif de ces investissements.

13.15.4. Les dividendes et revenus d'intérêt s'accumuleront tous les ans du 1er avril au 31 mars. Le total cumulatif sera transféré aux revenus d'exploitation de l'exercice suivant.

13.15.5. Les revenus ne provenant pas de l'exploitation seront placés dans divers placements liquides à court terme et des placements à faible risque à plus long terme. Dès que les revenus ne provenant pas de l'exploitation atteindront 500 000 dollars, le comité de finance et de la vérification demandera à des gestionnaires financiers professionnels des propositions d'utilisation de ces fonds, qu'il soumettra à l'approbation du conseil d'administration.

13.15.6. Avant d'effectuer un quelconque investissement, le conseil d'administration examinera les stratégies d'investissement à long terme.